



Marchés économiques

Appels d'offres personnalisés, achats optimisés !

Nous remercions nos adhérents qui nous font confiance pour la gestion de A à Z d'appels d'offres publics personnalisés.

Très récemment, nous avons accompagné deux adhérents pour la réalisation et la contractualisation de marchés publics. En qualité de mandant public, CAHPP via ses acheteurs en Restauration et Prestations de services, a apporté sa connaissance des marchés et son expertise technique aux établissements.



La prestation CAHPP comprend notamment :

- La définition des besoins
- La compilation des données (recensement des besoins, factures, prix, ...)
- La rédaction du cahier des charges
- La publication
- L'analyse des offres
- La restitution et le calcul des gains
- Le suivi de l'exécution du marché.

La rédaction minutieuse de la consultation a ainsi permis aux établissements de recevoir des offres pertinentes. Les résultats obtenus ont été jugés très satisfaisants par nos adhérents.

En effet, l'appel d'offres sur l'achat de denrées alimentaires a généré un gain de 10% sur un volume d'achat initial d'environ 1 million d'euros TTC par an et le second, sur la location de copieurs et coût/copie, une économie de 16% sur un coût annuel 2017 de 150 000 € TTC.

Prenez vite contact avec nos experts pour tout accompagnement sur vos appels d'offres à venir !

Contacts :

Céline Gryson | Nanaba Drame
Tél. 01 55 33 54 32 | Tél. 01 55 33 61 01
cgryson@cahpp.fr | ndrame@cahpp.fr

Édito

CAHPP est sur le point de terminer son exercice 2017/2018 qui prend fin au 30 avril. Nous aurons l'occasion d'y revenir afin de vous apporter un maximum d'informations sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées nos travaux.

Dès à présent, je suis en mesure de vous assurer que nous avons porté nos efforts, avec une montée en charge accentuée en 2018/19, sur deux points :

- renforcer tous nos secteurs d'activité pour mieux répondre aux besoins identifiés par les établissements et toutes nos enquêtes ont convergé vers la nécessité de renforcer si possible nos activités techniques,
- écarter chaque fois que c'est possible les postes en double emploi au sein des services au profit d'un renforcement de notre potentiel « conseil et référencement ».

Nous allons ainsi mesurer dès le mois de juin et les mois suivants si nos nouvelles orientations sont de nature à performer un peu plus nos propositions. Sur quoi ont porté nos nouvelles orientations :

- modifier les objectifs du secteur biomédical et mieux utiliser nos ressources par la création de 4 services plus autonomes,
- mettre le bon professionnel à la bonne place et donner plus de champ aux équipes existantes.

Ainsi, vous trouverez, d'abord dans un encart de « EN BREF », puis dans divers éléments de communication tel le site de CAHPP, l'information sur :

- un service biomédical qui comptera un responsable des analyses, audits, évolution des prestations médicales en contact permanent avec les établissements ;
- un autre service technique biomédical indépendant qui aura la mission de se mettre au service de nos adhérents pour les dossiers lourds tels que l'agencement de blocs opératoires, l'acquisition de matériel technique tels que les respirateurs, stations d'anesthésie, scanner, IRM etc... à l'exclusion de ce qui ressort des achats classiques.

Un nouveau service sera chargé pour sa part de « L'HOTELLERIE » avec mission de se consacrer aux achats mobiliers, de chambres, de lits médicalisés ou non, de restauration et divers autres thèmes sur lesquels nous multiplierons les marchés d'engagement. Ce

service agira par ailleurs en renfort du secteur des services et contrats de CAHPP.

Enfin, le service Handicap est dorénavant rattaché au secrétariat général et agira sur l'évolution favorable des prix des aides techniques pour personnes handicapées ou souffrant de dépendances dues à l'âge. Ce service travaillera en parallèle et en partenariat avec HACAVIE, association conventionnée par CAHPP qui utilise ses connaissances et les 3 bases documentaires d'un service leader en France actuellement.

Ces nouveaux services complètent l'évolution de nos structures, à laquelle nous nous accrochons depuis deux ans pour répondre au mieux aux demandes avec de nouveaux objectifs pour l'équipe commerciale, la restauration internalisée ou externalisée et le service des contrats, les formations de haut niveau, la pharmacie, DM/DMI, une action renforcée outre-mer et probablement bientôt un service s'adressant aux vétérinaires, accompagnés du remodelage de nos catalogues qui constituent quasi une arme de notre efficace service des Audits.

Enfin va démarrer prochainement notre reconversion informatique avec des outils adaptés à nos structures.

Toutes nos équipes, Direction, Logistique, Assistants, Webmaster, Informatique, Secrétariats, Développement Durable mettent toutes leurs compétences au service de cette mission qui permettra, par son efficacité, de rendre encore plus sûre notre action de développement commerciale qui autorise CAHPP à partager avec les établissements qui nous honorent de leur confiance, nos résultats financiers par un reversement d'une forte partie de nos résultats de fonctionnement.

CAHPP est plus que jamais au service des établissements et ENSEMBLE, profondément associés, nous gagnerons parce que nous serons forts et unis quelles que soient nos options politique de gestion et politique économique.

Le Président Directeur
Général de CAHPP
Yvon Bertel Venezia



En bref

Calendrier des formations

Retrouvez le calendrier des formations sur www.cahpp.fr et inscrivez-vous en ligne pour assurer votre participation.

- . Club Pharmacie, Nice
5 juin 2018
- . Club des Directeurs, Paris
12 juin 2018
- . Journée Partenaires DD, Paris
14 juin 2018
- . Médicaments et risques EHPAD, Lille
14 juin 2018
- . Bientraitance, Nantes
19 juin 2018
- . Club des décideurs MS, Nantes
21 juin 2018
- . Commission HAD, Paris
21 juin 2018
- . Bientraitance, Albi
22 juin 2018
- . Plaies et cicatrisation, Rennes
28 juin 2018
- . D.U Pharmacien, Paris
du 26 au 28 juin 2018

Contact :

Richard Audigier
Tél. 01 55 33 60 75
raudigier@cahpp.fr

La sérialisation ouvre des opportunités aux établissements de santé

Le process de sérialisation est un sujet complexe, les délais sont courts, les architectures informatiques sont très variables d'un établissement à l'autre et les impacts organisationnels peuvent être importants. Les directions et les PUI doivent maintenant se jeter à l'eau, se rapprocher des acteurs informatiques pour analyser leur situation et élaborer une solution car il ne reste que huit à neuf mois avant l'obligation de sa mise en œuvre.

La France n'est pas à l'abri de la contrefaçon même si l'organisation de la distribution est remarquablement sécurisée. C'est un risque de penser qu'il n'y en a pas et la médiatisation d'un premier médicament falsifié pourrait instiller le doute sur l'ensemble du dispositif. La sérialisation est là pour protéger les patients mais c'est aussi un garde-fou pour les professionnels de santé.

Pour les directeurs d'établissements et les PUI, l'enjeu à court terme est de mettre à niveau les logiciels des établissements hospitaliers. La sérialisation est l'occasion de se dire : « *Est-ce que la sérialisation est l'opportunité de revoir l'organisation de la PUI ? Je fais une économie d'échelle en mettant en place un système informatique qui pourra être amorti notamment grâce aux marges de progrès réalisées sur la gestion des achats, des stocks, etc.* »

Les établissements les plus importants - CHU et certains CH - disposent d'un système informatique solide, parfois d'organisations robotisées, et font de la dispensation nominative. Cette première catégorie pourrait passer rapidement à l'échelle supérieure. Les établissements de petite ou de taille intermédiaire, n'ont pas priorisé une informatisation des services et leurs PUI fonctionnent souvent avec des pharmaciens gérants parfois à temps partiel. Pour ceux là, partir d'une page blanche est peut-être un avantage : il s'agira d'implémenter une solution standard, la structurer et la dimensionner en fonction des besoins au delà de la sérialisation.

Au centre, nous trouvons un grand nombre d'établissements disposant d'un équipement informatique mais de niveau hétérogène et parfois complexe. Ces équipes devront adapter ou repenser l'existant.

La sérialisation n'est pas qu'une question d'informatique, mais également une réflexion sur l'organisation logistique.

Pour la sérialisation, l'architecture organi-

sationnelle et spatiale de l'officine est très importante. Il va falloir passer par une phase d'analyse de l'organisation de la PUI. Le règlement stipule que les PUI peuvent désactiver les codes à l'endroit qu'elles choisissent, entre la livraison et la sortie de la PUI. C'est l'occasion de réfléchir plus globalement à l'organisation : fait-on de la rétrocession, comment distribue-t-on les médicaments dans les services, quel est le parcours du médicament, a-t-on des stupéfiants, des produits pour la cancérologie, des produits à réfrigérer, etc. ? C'est en fonction de cette organisation logistique et de la volumétrie de boîtes de médicaments traitées que le système informatique pour la désactivation doit être pensé, et non l'inverse.

Par ailleurs, cette nouvelle démarche apporte une véritable valeur ajoutée car en scannant le produit pour le désactiver, le code produits, le numéro de série, le numéro de lot et la date de péremption peuvent être chargés dans les autres logiciels métier de la pharmacie. Ce sont des informations qui arrivent souvent par le bordereau informatique de livraison mais que l'on pourra charger dans le logiciel qui gère les stocks (WMS), ou celui de la gestion financière (GEF).

Un accès aux data très encadré

Le règlement délégué ainsi que tous les contrats signés entre les parties prenantes précisent que les données rentrées dans le système appartiennent à celui qui les crée. L'accès aux données n'est autorisé que pour les autorités nationales compétentes, en France la DGS - qui fait partie de l'organisme de gouvernance France MVO - et qui peut vérifier un certain nombre d'éléments à des fins d'investigations, dans certains cas de figure prévus par le règlement délégué, article 39. Celui-ci précise que l'accès des données aux autorités compétentes est possible uniquement pour la supervision du fonctionnement des répertoires (en cas d'enquêtes sur des falsifications), en cas de problèmes de remboursement, et pour ce qui a trait à la pharmacovigilance ou pharmaco épidémiologie.

Les industriels n'ont accès qu'à leurs propres données. Ils peuvent vérifier si un pack a été désactivé ou pas, mais ne savent pas où. Le système est prévu pour des vérifications au coup par coup, pas en masse, donc les industriels ne pourront pas lancer de requêtes dans le système.



Deux profonds changements à l'œuvre

La codification de l'indication précise d'un médicament de la liste en sus est pour CAHPP un dossier important qui va impacter les établissements dans les prochains mois.

En effet, depuis le 1^{er} mars 2018, les établissements peuvent renseigner cette indication en s'appuyant sur un référentiel administratif mis à disposition sur le site du ministère de la Santé, compléter par deux fichiers mis à disposition par l'ATIH, en particulier la correspondance code LES (Liste En Sus) - UCD.

À partir du 1^{er} septembre*, ce codage deviendra obligatoire pour les établissements MCO, et à compter du 28 février 2019 pour les HAD. Ce codage conditionnera le remboursement.



La transmission de cette nouvelle codification sera réalisée dans le cadre du PMSI par le renseignement d'un nouveau champ soit dans le fichier FICHCOMP MED pour les établissements ex-DG, soit dans le fichier de RSF dans la partie RSH-H pour les établissements ex-QQN.

Pour ce faire, les établissements devront faire évoluer leur logiciel de facturation et d'aide à la prescription, sachant qu'il existe plus de 300 LAP** sur le marché.

Cependant plusieurs questions restent encore en suspens :

- Quel professionnel va renseigner les indications dans le logiciel ?
- Qui s'assurera de la bonne remontée de celles-ci ?
- Quid de l'interfaçage avec le logiciel de comptabilité de l'établissement ?
- Obligation de retravailler le fichier « référentiel » pour le rendre lisible ou exploitable par le LAP, opération à renouveler tous les mois à chaque mise à jour ?

À noter qu'une prescription pas ou mal renseignée ne sera pas remboursée, avec une nouvelle interrogation : rejet uniquement des médicaments ou de l'ensemble de la facture avec le séjour associé ?

Parallèlement, on peut s'interroger sur l'exploitation de ces données. Les tutelles les utiliseront pour piloter en temps réel : anticipation budgétaire, suivi des pratiques, évolution des coûts T2A, impacts des radiations, estimation volume-coût des nouvelles thérapies, etc. L'industrie, dans le cas de communication de données anonymisées, pourra ainsi cerner les pratiques, s'adapter au marché, orienter les demandes AMM, le pipeline, etc.

CAHPP suit également de près le projet de sérialisation des médicaments. Les médicaments sont des biens en libre circulation en Europe et la lutte contre la contrefaçon est un sujet qui préoccupe les instances européennes. Même si nous nous sentons que peu concernés en France, au vu de la qualité, peut-être illusoire, du circuit de distribution des médicaments tant à l'officine qu'à l'hôpital, le problème ne peut être appréhendé que dans sa globalité, pour l'ensemble des pays.

A partir du 9 février 2019, un identifiant unique (sous forme d'un datamatrix) sera apposé sur chaque boîte de médicaments (liste 1, 2 et stupéfiants). L'ensemble de ces identifiants sera préalablement chargé sur une base européenne puis poussé vers la base de chaque pays destinataire.

Au bout de la chaîne de distribution, les pharmaciens d'officine ainsi que les pharmaciens des PUI de chaque établissement de santé devront d'une part, scanner les codes des boîtes, les comparer à ceux enregistrés dans la base de données nationale afin de s'assurer qu'il s'agit de médicaments authentiques, et d'autre part, s'assurer que le dispositif d'inviolabilité du médicament est intact.

Comme le stipule la note de la DGS du 8 février 2018, ceci constitue une nouvelle activité pharmaceutique. Cette notion sous-tend que cette sérialisation peut être soumise à inspection pharmaceutique ou à être intégrée à la visite de certification. Elle va s'accompagner du cortège des bonnes pratiques : organisation d'une marche en avant, respect de la chaîne du froid dans l'espace de réception (installation d'un réfrigérateur), création d'une zone de quarantaine adaptée, traçabilité, procédures, etc.

Les directions des établissements devront de fait mettre les moyens nécessaires afin que les PUI puissent remplir cette nouvelle mission : moyens humains, matériels, informatiques, locaux, etc.

Encore de nombreuses questions restent toujours en suspens. Quid des datamatrix non lisibles ? Des dépannages entre établissements ? Des médicaments urgents non authentifiés ? Des procédures dégradées en cas de panne informatique, réseau inaccessible ? Du coût de traitement des médicaments authentiques mais refoulés pour un problème technique ? ... et surtout quel financement pour tous ces aménagements ?

CAHPP travaille d'ores et déjà à accompagner au mieux les établissements en proposant, dans les prochaines semaines, des prestataires informatiques. Ils pourront accompagner les adhérents dans ce projet (traçabilité, douchette, lien vers base de données française, etc.). Enfin, une « calculatrice sérialisation » est mise à la disposition des établissements afin d'estimer le nombre de boîtes concernées. Cet outil permettra d'aider les pharmaciens à estimer cette nouvelle charge de travail.

*Attention, entre la rédaction de l'article et sa parution, la DGOS, ayant été saisie par les fédérations hospitalières, a proposé un report au 1^{er} mars 2019 de cette codification.

** LAP : Logiciel d'Aide à la Prescription

Contacts : Violaine Fajolle - Tél. 01 55 33 60 93 - vfajolle@cahpp.fr
Denis Comon - 01 55 33 61 08 - dcomon@cahpp.fr

Nouveau service

Une entité indépendante et spécialisée dans le mobilier et les équipements

Ce nouveau service aura pour objectif d'accompagner nos adhérents à l'acquisition de biens d'équipements mobiliers et d'être force de proposition quant à l'optimisation des coûts.

Cette entité saura être force de proposition quant à l'aménagement des espaces sur des projets d'importance, en création ou en restructuration.

Entre autres les familles traitées : Mobilier de chambre, Espace Accueil, Mobilier de bureau, Mobilier d'espace Restauration, Mobilier et aménagements extérieurs, Mobilier et matériel de cuisine, Electroménager, Fontaines à eau, Vestiaires, Nettoyage sols et surfaces, Audiovisuel et Multimédia...

N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes et suggestions.

Pour toute demande recouvrant ce périmètre d'intervention, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Thierry Monnin

Tél. 01 55 33 54 34 / 07 60 53 58 87

contact-equipement@cahpp.fr



Service Biomédical CAHPP : aller à l'essentiel

Yvon Bertel Venezia, Président Directeur Général de CAHPP, s'exprimait le mois dernier à propos de la réorganisation du service Biomédical. « *Le bon professionnel sera à la bonne place pour optimiser le dialogue avec les utilisateurs et les acheteurs d'une part, et avec les industriels d'autre part. Cette optimisation des services CAHPP bénéficie à double titre aux établissements adhérents : une meilleure offre et le reversement des résultats financiers de la société.* ». Retour sur une réorganisation nécessaire et prometteuse.

« *Nous devons résolument accompagner notre service Biomédical dans son développement* » explique Isabelle Hamelin, Directrice du développement et de la communication. « *CAHPP doit en permanence s'adapter aux exigences émergentes des établissements, être à même de répondre à toutes leurs demandes, ponctuelles ou très spécifiques. Pourquoi ne proposerions-nous pas un produit même s'il n'est que rarement commandé ? Par ailleurs, les établissements veulent désormais avoir des alternatives, qu'on leur présente systématiquement un portefeuille de fournisseurs.* »

Pour le service Biomédical, il s'agit d'être réactif et aussi d'anticiper l'évolution des besoins des établissements, en tenant compte de leur saisonnalité budgétaire, et bien sûr les tenir informés des dernières innovations.

Autre axe de son développement, les groupements d'achats et marchés d'engagement dont les établissements perçoivent clairement les bénéfices à tirer pour leurs contrats de maintenance ou d'énergies et sur tous les autres produits.

Lancé début avril, le marché d'engagement sur le gaz et l'électricité a déjà séduit une centaine d'établissements. Un champ d'activité prometteur, puisque les contrats de fourniture d'énergies représentent déjà 14 % du chiffre d'affaire du service.

« *La mission de CAHPP est de faciliter les achats. Fournir des éléments techniques, des comparatifs, des technologies innovantes... Nos ingénieurs biomédicaux savent le faire. Avec le temps, leur périmètre s'est élargi et nous avons besoin de nous recentrer sur le cœur de métier Biomédical* » précise Isabelle Hamelin. L'objectif est de rendre les missions de chacun plus lisibles, en interne, mais aussi pour les adhérents et fournisseurs.

Sous l'impulsion de Yvon Bertel Venezia, les acteurs du service Biomédical se sont engagés en décembre dans un audit, mené en interne et auprès des adhérents et fournisseurs. Une épreuve de vérité, des commentaires parfois critiques, et surtout une bouffée d'oxygène

pour les équipes, qui ont su se saisir de cette opportunité. La cartographie précise des rôles et responsabilités au sein du service a mis en lumière la nécessité de le segmenter autrement. Dont acte.

Secteur dans lequel CAHPP est engagé de façon historique, le service « Handicap et dépendance » devient autonome. Piloté par Jade Nocca, il s'appuiera sur les compétences (notamment les bases documentaires) de l'association partenaire HACAVIE. Ce service a pour objectif de développer ses relations avec les établissements, les fournisseurs et revendeurs, les institutions. Quelles sont les attentes de tous ces acteurs ? À terme, ce travail aboutira à la création d'une marque spécifique.

Le secteur Biomédical est désormais composé d'une « Direction des prestations biomédicales » et d'un « Service Biomédical ». La première est en lien constant avec les établissements. Pilotée par Elias Bitar, elle est chargée des dossiers d'envergure (aménagements complets de services médicaux et blocs opératoires, etc.) et prend en charge les audits, recherches, analyses et évolutions du secteur. Le second, dirigé par Alain de Carvalho accompagné par Cédric Stiegler et Benoît Merle, est dédié aux activités et équipements plus classiques : matériel utilisé au bloc opératoire, en radiologie, en rééducation, maintenance technique, infogérance, mobiliers médicaux, etc.

Le service Biomédical, c'est 3 800 dossiers entrants (2017) répartis comme suit :

- 30 % EHPAD et secteur médico-social
- 40 % SSR
- 30 % MCO

Cette restructuration s'accompagne du développement d'outils en interne - comme la mise en place de webinars à destination des ingénieurs biomédicaux - et en externe avec par exemple la création d'une interface spécifique pour les commandes en ligne.

Isabelle Hamelin est optimiste. « *Nous savons que la confiance des établissements, cela se conquiert au quotidien. À nous de leur montrer notre valeur ajoutée. La réorganisation est opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2018, et nous avons hâte de connaître le retour de nos adhérents sur son efficience.* »

Contacts : Isabelle Hamelin

Elias Bitar

Alain De Carvalho

Mail : materiel@cahpp.fr

Ascenseurs : des économies à tous les étages

Le Groupe SOS compte 480 établissements, notamment dans le secteur sanitaire et le secteur médico-social. Depuis le 1^{er} avril, il bénéficie d'un contrat mutualisé pour la maintenance de 260 ascenseurs et 230 portes automatiques. Une négociation menée tambour battant, pour laquelle le groupe s'est appuyé sur les experts de CAHPP.

« CAHPP nous a récemment accompagnés pour renégocier ces contrats de maintenance. Ensemble, nous avons mis en place un appel d'offres mutualisé à l'échelle du groupe. Auparavant, chacun de nos secteurs d'activité ou établissement négociait directement le renouvellement de ses contrats. » explique Yann Auger, Directeur du développement durable et des achats du Groupe SOS.

Céline Gryson, acheteuse CAHPP et Inès Dubreuil, acheteuse junior CAHPP, ont donc commencé en novembre 2017 le recensement méticuleux de l'intégralité de ces contrats - qui concernaient 111 établissements - afin de permettre une vision exhaustive des éléments : prestataires, contenus, échéances, particularités, coûts, etc. « Notre objectif était de permettre au Groupe SOS d'harmoniser ses contrats de maintenance sans altérer la qualité des prestations. Le défi tenait à la fois dans la variété des établissements, la quantité d'informations à traiter, et les délais impartis. Certaines informations étaient parcellaires, les dates de résiliation des contrats étaient très disparates, etc. Quelques établissements étaient par ailleurs sous contrat avec des prestataires locaux, autres que les 4 acteurs majeurs du marché », précise Mme Gryson.

M. Auger poursuit : « Ensuite, nous avons validé le cahier des charges rédigé par CAHPP et l'avons transmis aux prestataires. Pour éviter une mise en place échelonnée des nouveaux contrats en fonction de la date d'échéance des anciens, CAHPP a proposé que la participation à l'appel d'offres soit conditionnée à l'acceptation du principe d'une résiliation anticipée de l'ensemble des contrats en cours. »

Le Groupe SOS a finalement retenu 2 prestataires pour le marché portant sur les ascenseurs, et 2 autres pour celui portant sur les portes automatiques. Un contrat cadre a ensuite été conclu avec chacun, puis des contrats locaux ont été signés par chaque établissement. Afin de minimiser le nombre de

changements, les contrats déjà établis entre les établissements et ces prestataires ont été maintenus. Les autres ont été répartis entre eux en fonction de leur positionnement, différent selon le type d'équipement.

« Ce processus souple, adapté à la réalité du terrain, a permis aux prestataires de tenir les délais imposés. » précise M. Auger, qui souligne par ailleurs la plus-value apportée par l'expertise CAHPP, et les économies ainsi réalisées. « Nous avons pu mener cet appel d'offres sans être nous-mêmes experts dans le domaine, en nous appuyant sur les compétences de plusieurs personnes qui connaissent ce marché, les prix, la cohérence des offres. Cela nous a permis d'évaluer la performance des propositions commerciales. En termes financiers le résultat est excellent,



avec une baisse moyenne des prix de 49 % (grâce au volume mais aussi à la résiliation de contrats anciens qui n'étaient plus compétitifs). »

Le Groupe SOS avait déjà sollicité CAHPP pour des négociations portant sur le marché de la gestion des déchets d'activités de soins. Il vient à nouveau de lui renouveler sa confiance. « Actuellement, nous travaillons de manière similaire pour celui portant sur les produits d'entretien. » conclut M. Auger. La Direction Marchés et Audits de CAHPP recense actuellement les besoins de chaque secteur du groupe, afin de préparer un appel d'offre mutualisé qui tiendra notamment compte de critères liés à sa politique de développement durable. Les produit éco-responsables seront ainsi privilégiés.

La maintenance des ascenseurs et des portes automatiques pour CAHPP/SOS, c'est :

- 111 établissements
- 49 % d'économies réalisées

Contact : Céline Gryson - Tél. 01 55 33 54 32 - cgryson@cahpp.fr

Rencontrons-nous

N'hésitez à venir nous rencontrer sur notre stand lors des salons suivants :

- Paris Healthcare Week, du 29 au 31 mai à Paris
- Congrès UNAPEI, 1^{er} et 2 juin à Lille
- Congrès FNADEPA, 4 et 5 juin à Nantes
- Université d'été FNEHAD, 7 et 8 juin à Lyon
- Autonomic, 13 au 15 juin à Paris
- Congrès SYNERPA, 14 et 15 juin à Lyon
- Journée des métiers FHP MCO, 27 juin à Paris

A bientôt sur nos stands!

Trophée du magazine *Décision Achats* : CAHPP reçoit le Trophée argent

Les 16 membres du jury, tous experts des achats, ont remis les trophées aux finalistes de cette 10^{ème} édition des Trophées Décision Achats à Paris lors d'une cérémonie présidée par Michel Sapin, ancien ministre de l'économie et des finances.

4 catégories étaient primées : RSE, Innovation, développement, jeune acheteur et le décideur achats de l'année.

Dans la catégorie RSE, CAHPP a reçu le Trophée Argent. Le groupe Rocher recevait l'Or et le groupe Legrand le Trophée de Bronze.

« Ce Trophée arrive comme une récompense des actions mises en place depuis 2009. Nous réalisons que la RSE est un atout pour la transformation, le rassemblement. C'est un formidable levier de performance. Tous les voyants sont au vert ! Tous nos objectifs avec « CAHPP s'engage » seront atteints en 2018 », précise Yvon Bertel Venezia, PDG de CAHPP.

CAHPP a été récompensée pour son engagement en direction des industriels, des établissements de santé adhérents, avec une démarche ambitieuse : « Que les établissements de santé utilisent des produits responsables ».

CAHPP a déjà fait ses preuves dans ce domaine : en étant la 1^{ère} centrale de conseil et

de référencement certifiée AFAQ FOCUS RSE achats responsables de l'Afnor, avec la mise en place de l'Indice vert outil d'évaluation de fournisseurs référencés chez CAHPP en matière de RSE, les audits sur site, le programme ACoDD-CAHPP qui permet l'Accroissement des compétences en RSE de ses parties prenantes : les ateliers participatifs des acheteurs CAHPP, des télé-formations à destination des industriels et des établissements adhérents, des journées des partenaires, et maintenant le lancement d'un catalogue en ligne « CAHPP s'engage » sur les produits à référencer « respectueux de l'environnement et de la santé », tout cela dans le but d'accompagner nos adhérents pour leurs achats responsables.

CAHPP concourait donc dans une des trois catégories, celle d'une démarche RSE qui récompense une direction achats ou un duo achats/prestataires qui met en place des pratiques exemplaires en termes d'achats durables et responsables, selon le référentiel norme ISO 20400.

Cette norme remplace la certification AFAQ FOCUS RSE achats responsables de l'Afnor pour laquelle CAHPP vise le prochain et dernier niveau de maturité « exemplaire » en 2020.

Contact : Cathy Bou - Tél. 01 55 33 61 15 - cbou@cahpp.fr



En Bref n° 68 - Mai / Juin 2018

Edition CAHPP tirée à 4500 exemplaires
 Directeur de publication : Yvon BERTEL VENEZIA
 Comité de relecture : Isabelle Hamelin
 Jean-François Capozzi



www.cahpp.fr